

Rapport d'activités 2020-2021

Chlorothalonil

L'OFEV (office fédéral de l'environnement) a publié au printemps 2020 le résultat de ses investigations sur la présence de chlorothalonil et de ses métabolites dans les eaux souterraines du pays, qui, en raison de leur accessibilité, servent en divers endroits à la consommation courante et à l'irrigation des cultures. <https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/eaux/info-specialistes/etat-des-eaux/etat-des-eaux-souterraines/eaux-souterraines--qualite/produits-phytosanitaires-dans-les-eaux-souterraines/metabolites-chlorothalonil-dans-les-eaux-souterraines.html>

Le chlorothalonil est un fongicide utilisé depuis les années septante dans la culture des céréales, des légumes, de la vigne et de plantes d'ornement. Déclaré potentiellement cancérigène, ce produit chimique de synthèse a été interdit à la vente au début de l'année 2020. Syngenta a fait recours. <https://www.24heures.ch/chlorothalonil-syngenta-reduit-la-confederation-au-silence-249353911370>

Chablair a communiqué par voie de presse du 20 juin 2020 son inquiétude et demande qu'une **information complète et transparente** soit fournie aussi vite et détaillée que possible à la population chablaisienne par les autorités communales et cantonales sur **les risques sanitaires encourus et les mesures à prendre pour les éviter**.

Cette exigence se justifie d'autant plus que depuis le 1er janvier 2020, les communes ont l'obligation légale de faire procéder à une analyse de la qualité des eaux souterraines s'écoulant sur leur territoire. CHABLAIR réclame donc que dans ce cadre, **l'ensemble des substances chimiques présentes dans ces eaux soit pris en compte et analysé**.

Après investigation, Chablair a pris connaissance que le puits d'Ollon a été fermé suite à la découverte de chlorothalonil dans les eaux. Ce puits ne servaient que d'appoint.

Satom

Chablair a été invité par la Satom le **5 mars 2020** afin d'assister à une présentation de l'assainissement et de l'agrandissement de la décharge du Chatelet (Bouveret). Étaient présents : Drosera écologie appliquée, le WWF, ProNatura, Geotest et le service conseil IBN (OFEV).

La Satom déposait ses déchets dans cette décharge qui a rencontré des problèmes d'étanchéité. Les activités ont donc dû être arrêtées. La décharge de St-Triphon arrive à saturation. Il est donc urgent de trouver de nouveaux sites pour entreposer ces déchets. Aujourd'hui, les mâchefers de la Satom sont envoyés à Hinwill pour un projet pilote qui consiste à récupérer des métaux. Ce projet touche à sa fin, c'est pourquoi, la Satom souhaite à nouveau exploiter le site de la décharge du Chatelet. Un assainissement est donc indispensable pour pouvoir à nouveau exploiter cette décharge.

Le premier volet sera l'extraction des mâchefers présents, l'assainissement du site puis la remise des anciens mâchefers après extraction des métaux. La Satom envisage donc de construire une installation identique à celle de Hinwill. Enfin, lorsque le site sera rempli, une mise en état sera effectuée avec le soutien d'associations environnementales.

Une mise à l'enquête sera nécessaire pour le changement de plan de zone.

Suite à cette rencontre, Chablair a demandé qu'une nouvelle rencontre soit organisée avec uniquement la Satom et l'association afin de discuter sur la situation actuelle et les projets futurs et les inquiétudes qu'il pourrait en découler.

Cette séance a eu lieu le **8 septembre 2020**.

Différents projets ont été présentés :

- extension du réseau du chauffage à distance en se raccordant avec la FuturoSTEP
- raccordement vapeur avec le site chimique de Monthey (Ecotube)
- installation d'une usine de récupération des métaux dans les mâchefers
- création d'une installation pour produire de l'hydrogène
- augmentation de la méthanisation sur le site de Villeneuve par l'extension des installations GastroVert pour les particuliers
- séquestration du CO₂

Chablair s'est préoccupé des pollutions de l'air :

- Contrôle annuel des émissions et des appareils de mesures par **Airmes**
- Contrôles inopinés du Canton

Et des eaux de lavages des fumées :

- Mesure en continu et/ou mensuelle par un laboratoire externe sur un échantillon représentatif
- Projet Lavacid 2020-2023. Lavage acide des cendres volantes et nouvelle station de traitement des eaux

Actuellement les rejets de AOX (halogènes organiques absorbables) et de Zinc ne respectent pas les normes environnementales d'où le projet Lavacid.

Tamoil

L'assainissement du site a déjà débuté en 2019 par contre, la mise à l'enquête pour le démantèlement a été inscrit dans le bulletin officiel le 18 décembre 2020. Le démantèlement devrait débuter au second semestre 2021.

Chablair a mandaté en **octobre 2020** la Haute école d'ingénieur et environnement HEIG afin d'obtenir une vision synthétique et vulgarisée des différents documents techniques en sa possession pour comprendre l'avancement, les tenants et aboutissants de la procédure OSites concernant le site en question.

Chablair a également eu contact avec une entreprise française spécialisée dans le démantèlement et l'assainissement de raffineries qui s'est dit très surprise du délai de 5 ans, jugé trop court pour la remise en état d'un tel site.

Nous avons rencontré le SEN **26 mai 2021** afin de discuter sur le rapport de la HEIG et du suivi de l'assainissement et du démantèlement.

En mars 2021 nous apprenons que les eaux souterraines en aval de la raffinerie sont polluées par des **PFAS** (Substances per- et polyfluoroalkylées). Cette pollution provient des mousses à incendies utilisées sur le site de la raffinerie. 4 puits servant à l'agriculture sont à ce jour interdits d'utilisation. L'assainissement de ce polluant ne fait pas partie du plan

d'assainissement de la raffinerie qui ne souhaite pas prendre en charge la totalité des coûts d'assainissement.

Site chimique de Monthey

Suite à la rencontre avec la Satom, Chablair a demandé à Cimo d'organiser une rencontre similaire afin de pouvoir discuter de nos préoccupations et des projets éventuels du site chimique. Cette rencontre a eu lieu le **9 décembre 2020**.

Durant cette rencontre, Chablair a demandé aux représentants de Cimo les résultats des analyses concernant la **décharge des Mangettes** de Monthey, ancienne décharge communale et chimique située le long du Rhône. Leur réponse était de se renseigner auprès du SEN car ils n'avaient pas les documents. Chablair a donc écrit une lettre au SEN le **18 décembre 2020** avec Cimo et le président de la commune de Monthey en pièce jointe.

Au **23 décembre 2020**, le SEN transmet à Chablair une lettre avec des tableaux explicatifs le résultat des analyses des polluants que contient cette décharge. Des quantités dépassant largement les normes ont été découvertes notamment pour le mercure.

S'en est suivi un reportage pour le 19h30, une interview dans le Nouvelliste en **février 2021** ce qui a contraint la commune à fermer le site à la population.

Et en juin 2021 l'émission Temps-Présent a réalisé un reportage pour lequel Chablair a participé.

Projet H2020/Green Deal

Chablair a adressé une lettre de soutien à un projet européen déposé le 26 janvier 2021 auprès de la Commission Européenne dans le cadre de l'appel à projet H2020/Green Deal et portant sur la résilience climatique dans les régions de montagne en Europe. "*travail social, transition énergétique et changement climatique*" Institut de Travail Social, HES-SO Valais (CH)

Voltige

De nouvelles plaintes apparaissent régulièrement. Chablair est en contact avec l'aérodrome pour lui signaler ces plaintes. Il est important que les personnes informent de leurs observations avec précision (heure, durée, couleur de l'avion, lieu,...).

Odeurs

Chablair a été contacté par différentes personnes se plaignant de fortes odeurs (Monthey, St-Maurice, Collombey, Muraz, Ollon). Il est conseillé de prendre en premier lieu rapidement contact avec la police de leur commune. Lorsqu'il s'agit de la région de Monthey, la police municipale doit être formée pour identifier les odeurs.

Une autre solution est de récolter les avis du voisinage avec des informations précises (heure, lieu, type d'odeur, provenance,...) et de contacter Chablair, la police ou l'entreprise qui pourrait être responsable de ces odeurs.

Chablair a aussi été contacté pour des problèmes d'odeurs provenant de cheminées privées dont il semblerait que les propriétaires brûlent des déchets et non seulement du bois. La meilleure solution est d'en informer la commune ou la police.

Fumées

Plusieurs photos de fumées à la sortie de Monthey nous ont été transmises sur notre page FB. Celles-ci ont été envoyées au SEN.

Plate-forme

Chablair participe à la plateforme du **7 octobre 2021** « sites pollués dans le Chablais » qui est dirigée par le SEN. Cimo, Syngenta, BASF, Tamoil, AECOM, différents services vaudois et valaisans, des présidents de communes sont présents. Le but, est de se rencontrer au moins une fois par année afin de présenter les travaux ou les projets et de pouvoir poser directement les questions qui nous interpellent. Chablair est la seule association environnementale.

Perspectives

Tamoil

Suivi du dossier de démantèlement, d'assainissements et des PFAS.

Voltige

Suivi de l'application des lois.

PFAS

Suivi de la problématique des PFAS et demande d'investigations sur les autres communes chablaisiennes.

Décharge des Manchettes

Chablair va continuer d'investiguer pour connaître la nature exacte des polluants et leur quantité.

Chlorothalonil

Chablair va solliciter les communes afin qu'elles publient les analyses de leurs eaux potables.

SATOM

Chablair reste attentif aux rejets dans les eaux qui sont toujours non conforme et suivra avec intérêt les projets futurs.

Plate-forme « sites pollués dans le Chablais »

Chablair participera à cette plate-forme

Communication

Possibilité de nous contacter par mail, site internet ou sur FB.

Difficile de se rencontrer ou de tenir des stands durant cette période de pandémie.

Améliorer notre communication à travers des Newsletters par exemple.